



10 avril 2022

n°177



ACTUALITES

Habiter partout chez soi : Être dans une logique domiciliaire pour les personnes très âgées

Publication d'une feuille de route 2021-2023 pour les EHPAD, plan d'investissement du gouvernement, bien vieillir à domicile et en établissement, les annonces ont été nombreuses au cours du mois de mars. Malgré des propositions conséquentes financièrement, les choix qu'elles sous-tendent heurtent et interrogent beaucoup de partenaires.

Les EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite « médicalisées » qui offrent l'accueil en chambre. Les services collectifs et les lieux de vie sont plus ou moins développés. Pendant la crise sanitaire, le refermement des EHPAD sur eux-mêmes et les difficultés particulières rencontrées, ainsi que le très haut niveau de mortalité dans certains établissements ont pu laisser penser que si l'on renforçait la médicalisation, on réglerait les problèmes. Un

rapport a été commandé en ce sens et, bien sûr, si l'on demande en août 2020 à des professeurs réputés d'une société de gérontologie et d'une conférence professionnelle de gériatrie « que faire ? », ils répondront « augmenter le nombre et la présence des médecins et des infirmiers ». Deux éminents docteurs ont donc proposé « une feuille de route 2021-2023 » pour les EHPAD et les USLD (Unités de soins de longue durée). « *Au travers de 15 mesures et axes de travail, (la feuille de route) propose l'évolution des réponses sanitaires et médico-sociales aux personnes âgées en perte d'autonomie dès lors que le maintien au domicile n'est plus possible. Elle porte également sur la réponse apportée par le secteur sanitaire à des personnes de tout âge qui présentent des profils polypathologiques et ne pouvant demeurer à domicile* ». Cette feuille de route est reprise dans le Plan proposé par le gouvernement en mars 2022, un

plan en trois volets : 1) bien vieillir chez soi, 2) un investissement pour des EHPAD transformés, mieux médicalisés et attractifs, 3) un renforcement des contrôles, l'amélioration de la qualité d'accompagnement et plus de transparence dans les EHPAD.

Le programme « bien vieillir chez soi » est maintenant doté de lignes budgétaires importantes (1 Md€ d'ici 2025 pour renforcer le « soutien » à domicile, 750 M€ par an d'ici 2025 pour augmenter les financements des services, 200 M€ pour les professionnels et l'attractivité des métiers etc. incluant bien sûr les mesures prises au lendemain de la crise COVID)

Le 3^{ème} volet vient répondre directement aux questions majeures posées à la suite de l'« affaire ORPEA » ; il prévoit - et ce n'est pas rien - 2,1 Mds€ d'investissement dans « le bâti », les équipements du numérique et 2,8 Mds€ pour revaloriser les salaires et l'attractivité des métiers. La feuille de route de la médicalisation, le 2^{ème} volet, sera tout de même dotée de 500 M€ et 20 000 postes. Ce point surtout suscite de la part des professionnels, notamment gestionnaires des établissements, de vives critiques ; ils font remarquer que les besoins des EHPAD aujourd'hui sont de deux ordres. Renforcer la

« sanitisation » des EHPAD ne répond aux besoins ni des résidents qui ne sont pas venus habiter à l'hôpital, ni aux besoins des structures elles-mêmes où l'effort doit être massif sur l'encadrement, les accompagnants des personnes, la formation des personnels, les métiers etc.

Les résidents habitent chez eux, dans leur domicile historique, dans des résidences, dans les EHPAD et nous devons porter à toute notre attention, pour faire évoluer les réponses aux besoins des personnes très âgées, dont les difficultés d'autonomie doivent être compensées. Médicaliser les EHPAD, déployer par le renforcement du « maintien à domicile » un « virage domiciliaire », maintenir à toute force les âgés chez eux le plus longtemps possible, ne feront pas une politique de l'autonomie. C'est le déploiement d'une « logique domiciliaire » qui doit traverser toutes les solutions disponibles et devrait même permettre d'en inventer de nouvelles que les parties prenantes et les acteurs de la politique de l'autonomie voudraient désormais voir avancer, notamment au sein du Conseil de la CNSA. « Être partout chez soi », tel devrait être le poisson pilote des choix politiques à venir.

Christine MEYER

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_ehpad_2022_final.pdf

CFR Retraites

Incertitudes : provisoires, espérons-le !

Oui, nombreuses incertitudes sur la réforme des retraites, à lever le plus vite possible. Quels que soient les résultats de l'élection présidentielle et des législatives, des efforts de pédagogie et de force de conviction seront indispensables pour faire comprendre, puis admettre en France une stratégie capable d'effacer progressivement les dégâts des chocs majeurs sur la croissance mondiale que sont la pandémie et le conflit ukrainien, dégâts dont les retraites ne seront pas exemptes.

Les crises, de l'agroalimentaire et des carburants, continueront d'alimenter chez nous une inflation déjà galopante à environ 4 %. Elle pourrait encore empirer malgré les mesures que le gouvernement et peut-être aussi la Banque centrale Européenne seraient conduits à prendre pour réduire la baisse du pouvoir d'achat, thème de plus en plus mobilisateur de la campagne électorale. À cet égard et même si

comparaison n'est pas raison, la Réserve Fédérale Américaine évoque - ça n'est pas rassurant - un « *risque croissant de longue période de forte inflation* ».

De telles mesures seraient coûteuses pour les dépenses publiques et ne pourraient qu'accroître le niveau de la dette, actuellement à 113 % du PIB et supérieure de 560 milliards d'euros à celle de 2019. Dans le même temps, la hausse des taux d'intérêt, inévitable et déjà en cours, pénalise emprunteurs, bas salaires et petites retraites.

Le retour « au vert » des comptes Agirc-Arrco en 2021 (2000 M€ de profit) atteste selon ce régime de la « *robustesse de son pilotage paritaire* ». Il s'explique par une reprise de l'activité économique induisant une progression de 9 % de la masse salariale, synonyme de cotisations supplémentaires. Il n'est pas certain que cette activité croisse cette année au même

rythme vu la persistance des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et les tensions dans le domaine de l'énergie réduisant les rentrées de cotisations. Le retour de Russie de nombreuses entreprises françaises risque aussi de ne rien arranger.

Cela dit, quels que soient les résultats des urnes, nous dénoncerons toute reconduction de la sous-indexation 2021 de 0,5 point.

Le déficit de la sécurité sociale 2021 est lui aussi en nette amélioration par rapport à 2020, de 14 M€, mais il s'élève encore à environ 25 M€.

Ces perspectives conduisent E. Macron à privilégier une réforme à effets rapides et, selon lui, la plus susceptible de rapidement renflouer à la fois les caisses de l'État et celles des régimes de retraite. Il met la valeur travail au cœur de son projet avec le recul de l'âge à 65 ans comme instrument d'application pratique. Ce virage résolument «*paramétrique*» remplace l'approche «*systémique*» initialement étudiée pour la réforme. Les médias l'ont évidemment déjà commenté à profusion, expliqué ou condamné depuis son annonce à la télévision le 17 mars. La CFDT préfère taxer les patrimoines et les successions.

Ce recul progressif étalé sur 10 ans à raison de 4 mois par an porterait l'âge de départ à 65 ans en 2032 et débloquerait des ressources budgétaires importantes. Une lente convergence / harmonisation des 42 régimes actuels se substituerait à la précédente proposition d'E. Macron de découper ceux-ci en seulement trois piliers (Fonction publique, secteur privé et indépendants). Aux dires de l'exécutif, un recul à 64 ans seulement aurait été trop juste pour équilibrer durablement des comptes déficitaires estimés par le COR à 10 M€ par an.

Ce schéma de réforme axé sur l'âge du départ en retraite et non sur les trimestres ou les durées de cotisation diffère de nos souhaits, mais il n'est encore qu'une coquille vide qui ne se remplira qu'après l'élection. Nous n'aurons alors d'autre choix que de l'examiner d'urgence, de façon pragmatique et de faire savoir

comment il pourrait être appliqué en lui conservant l'ossature «*universelle*» que la CFR a toujours défendue. À ce sujet, les engagements que la CFR a demandés à tous les candidats à l'élection de soutenir sont en particulier :

- la mise en place d'un système en répartition et par points (cf. Agirc-Arrco)
- à minima le choix des **prix** pour indexer les pensions
- d'un relèvement substantiel des petites retraites
- de l'unification des conditions d'âge et de ressources pour l'attribution de la réversion sur la base de 55 ans, 60% de la retraite du défunt, suppression de la condition de ressources
- la suppression de la cotisation de 1 % sur les cotisations maladie Agirc-Arrco, Ircantec

Autres arguments du projet Macron :

- le vieillissement très rapide de la population prévu dans les 20 prochaines années augmentera significativement les dépenses de retraite. L'Allemagne relèvera l'âge de départ à 67 ans, les Pays-Bas jusqu'à 69 ans, l'Italie jusqu'à 71 ans. Le recul à 65 ans alignerait progressivement la France sur les pratiques européennes.
- recul de l'âge justifié par l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé depuis la réforme de 2010
- aucune retraite inférieure à 1100 € /mois en fin de carrière
- meilleure prise en compte de la pénibilité, aménagement des fins de carrière pour les salariés âgés, possibilité laissée à ceux qui ont commencé à travailler tôt de continuer de partir à la retraite dès 62 ans
- suppression des régimes spéciaux limitée à EDF, RATP, industries électriques et gazières.

Les combats seront donc difficiles, rien n'est figé, reparlons en dès après l'élection !

Pierre LANGE



© Donation welcome de Pixabay

Europe

Age Platform Europe

1- Comme pour toutes les ONG européennes, le 1^{er} trimestre 2022 a été d'abord marqué par des prises de position vis-à-vis de la **guerre en Ukraine**.

Dès le 25 février, un éditorial était signé sur le site internet en soutien au peuple ukrainien dénonçant les conséquences de l'agression tant sur les populations migrantes (plutôt jeunes) que sur les personnes restées sur place parmi lesquelles de nombreuses personnes âgées. Il a été rappelé que la population ukrainienne (43 192 000 estimée en 2022) est en déclin depuis 1990 et que la part des personnes âgées de 65 ans et plus augmentait régulièrement (7 millions en 2019 selon les statistiques ONU soit 16,7 % de l'ensemble avec une perspective de 20 % en 2030).

Des contacts ont été établis avec des associations internationales du secteur, partenaires de AGE, intervenant à l'Est de l'Europe : *Help Age International* et *Age international*.

Le Secrétariat a également mis en évidence les actions de solidarité engagées par des membres de la Plateforme en Roumanie, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie... Il a sollicité aussi des associations rattachées aux Petits Frères des Pauvres intervenant de longue date en Pologne notamment.

AGE a aussi relayé le rapport de *Human Rights Watch (HRW)* sur la violation des droits des personnes âgées en zones de conflits.

Le Secrétariat a participé le 14 mars à une réunion de concertation inter-associative à l'initiative de la Direction Générale « Emploi, Affaires Sociales et Inclusion » de la CE pour examiner les initiatives à prendre dans l'accueil des réfugié(e)s.

Le Comité Exécutif de AGE s'est réuni le 17 mars pour décider qu'aucun appel aux dons ne serait mis en place au sein de l'association car AGE n'a pas la vocation ni, partant, l'expérience d'une organisation humanitaire et a demandé au Secrétariat d'identifier des intervenants fiables dans la collecte des dons soit au niveau mondial ou régional soit au niveau national dans les pays limitrophes (voir le site age-platform.eu, en particulier le « *spécial briefing* » de la newsletter mensuelle « **Cover Age** » de mars traduisible en français).

2- Présidence française de l'UE

Signalons la visio-conférence à l'initiative du ministère des solidarités et de la santé **du 27 janvier 2022** animée par Alexis Rinckenbach, chef du Bureau des affaires européennes et internationales (BAEI) à la DGCS « *Prévenir la perte d'autonomie : pour une meilleure coopération*



sur le thème des chutes des personnes âgées ». Bien en amont de l'événement, le ministère avait prévu une prise de parole de AGE ou AGE France.

Finalement, c'est le Secrétaire général, Maciej Kucharczyk, qui est intervenu en ouverture : il a expliqué en quoi ce thème s'intégrait dans la stratégie de AGE de lutte contre les discriminations.

Un plan de lutte national a été ensuite annoncé le 21 février par le ministère visant à réduire de 20 % les chutes d'ici 2024. Rappelons que les chutes chez les 65 ans et plus sont un phénomène sous-estimé : 2 millions par an, entraînant 130 000 hospitalisations et au final 10 000 décès ; c'est la première cause de mortalité par accident chez les personnes âgées en France.

3- Le **rapport d'activités 2021** de AGE vient de paraître (28 pages illustrées des photos du 20^{ème} anniversaire célébré à distance l'an dernier) : https://www.age-platform.eu/sites/default/files/AGE-Annual_Report-2021-FR.pdf

Ce document a été précédé par l'exercice annuel de l'évaluation « externe » (demandée par la CE) et de l'évaluation « interne » qui l'accompagne. À noter que Nicole Legrain (Union des anciens BP) a prêté à nouveau son concours pour cette dernière.

Parmi les activités récentes, signalons :

- la présentation le 16 février des conclusions du « **Baromètre** » 2021 qui était centré sur trois thèmes différents mais complémentaires, relatifs à l'engagement des seniors : l'éducation et la formation tout au long de la vie ; le volontariat dans les échanges intergénérationnels ; la participation aux décisions. Des membres de 15 pays représentés dans AGE y ont contribué
- le pré-rapport (14 mars) sur les **soins de longue durée** des personnes âgées dans la perspective de l'affirmation des droits : c'est la contribution des membres et du Secrétariat à un des sujets prioritaires cette année de la CE dans le domaine de l'âge. Nous y reviendrons.
- la réunion de la Task Force « **Revenu adéquat, lutte contre la pauvreté et inclusion sociale** » du 22 mars où il a été question de la Directive sur le « Crédit à la consommation » proposée par la CE en juin 2021, de la Recommandation du Conseil sur le revenu minimum

(qui fait partie du plan d'action du Socle européen des droits sociaux) et de la semaine européenne de la retraite (*European Retirement week* 29 novembre-3 décembre)

Coordination AGE France

La Coordination s'est réunie le 14 février pour la première fois en format hybride (siège CFR et visio).

Outre les sujets précités, cette réunion a été consacrée principalement à deux points :

- L'approbation du texte (cf. en annexe) élaboré par les administrateurs français en vue des **élections présidentielles** : c'est la deuxième fois que cet exercice était tenté dans une élection de ce type, alors que notre domaine privilégié est plutôt celui des élections européennes. Le document volontairement court a été approuvé par la totalité des 13 membres composant la Coordination.

Nous sommes conscients de la multitude des questions posées aux candidats au cours des derniers mois et des contributions d'origines les plus diverses, mais on peut regretter qu'à cinq jours de l'élection, nous n'ayons eu qu'une seule réponse écrite de la part de l'équipe de campagne d'Anne Hidalgo et un entretien oral avec l'équipe d'Emmanuel Macron. D'un point de vue plus positif, nous relevons que des questions que nous posions sont apparues clairement dans les derniers débats de la campagne : ex le lien entre le report de l'âge de la retraite et l'emploi des seniors.

- La position à adopter vis-à-vis du « Conseil national auto-proclamé de la vieillesse » (**CNaV**) qui a fait parler de lui dans la presse à partir du mois de décembre. Par rapport aux objectifs de AGE dans le domaine de la lutte contre l'**âgisme**, les prises de position de ce

mouvement militant nous paraissent dignes d'attention sur le fond. Mais il nous a semblé que la prétention affirmée à la représentation des âgés/vieux ignorait l'historique de la question depuis la création du CNRPA en 1982. Il a été convenu que l'association *Old Up*, membre de la Coordination, dont les problématiques sur le droit d'expression de la « *génération des vieux debout* » sont proches de celles de ce mouvement (elle en fait d'ailleurs partie), ferait la liaison entre le CNaV et la Coordination sans pour autant représenter au sens strict cette dernière.

À propos du **MIPAA** (*Madrid international Plan of Action on Ageing*) dont nous avons déjà parlé, rappelons qu'une Conférence de la Région Europe de l'ONU (UN-ECE) se tiendra à Rome au mois de juin (16 et 17). La Coordination a produit une contribution à l'été 2021 afin d'alimenter le texte attendu de AGE.

Bernard BAZOT, administrateur AGE au titre de l'ARAF, a apporté une contribution complémentaire pour la communication de l'événement.

Cette conférence sera précédée les 11-14 avril à New York par la 12^{ème} Session du Groupe de travail ouvert sur le vieillissement (*OEWG-A*) qui réunit des gouvernements, des experts et des organisations de la société civile. On devrait reparler des perspectives d'une convention internationale sur le respect des droits humains des personnes âgées dans le contexte particulier de la crise sanitaire mondiale Covid 19 qui se poursuit et de la crise humanitaire ukrainienne en cours.

La diffusion du **Age France News** trimestriel n° 27 de janvier 2022 a été assurée par Roger Barrot.

Jean-Michel HÔTE

NOS FEDERATIONS FNAR

Nomination

Dans un arrêté du 23 février 2022 portant nomination de membres du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et publié au Journal Officiel du 4 mars, la FNAR s'est réjouie de lire le nom d'**Alain PELC** désigné en tant que personne qualifiée dans les domaines d'activité de la CNAV, représentant les retraités. Toutes nos félicitations !

Rappel

Plusieurs responsables de la FNAR représentent notre Fédération ou la CFR dans des instances externes nationales de premier plan :

INSTANCES NATIONALES	NOM Prénom	Fonction / Statut
France Assos Santé, UNAASS	LAFORET Alain	Membre du Bureau
CNSA – Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	MEYER-MEURET Christine	Vice-présidente Personnes Âgées Membre du Conseil
COR – Conseil d'Orientation des Retraites	LANGÉ Pierre	Représentant de la CFR
HCFEA – Haut Conseil de la Famille, de L'Enfance et de l'Âge	MEYER-MEURET Christine	Collège des Âges
HCFEA	DENIS Sylvain	Représentant de la CFR Collège des Âges
CNOSS – Comité national de l'Organisation Sanitaire et Sociale	DRIVET René	Titulaire désigné par le HCFEA Section sociale et médico-sociale
CNS- Conférence Nationale de Santé	MEYER-MEURET Christine	Titulaire, désignée par le HCFEA Collège Associations Personnes Âgées
CNAV – Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	PELC Alain	Personne qualifiée - Membre du Conseil d'Administration

Soyez candidats pour représenter la FNAR dans des structures locales !

◆ **Urgent** : Représenter la FNAR au sein de **France Assos Santé** en régions !
(cf. l'AFJ du mois de mars)

Il reste encore des mandats ! Motivons-nous...

...pour représenter la FNAR (Retraités et Personnes Âgées) au sein de France Assos Santé en régions, dans les URAASS (Unions Régionales des Associations Agréées du Système de Santé) !

Les élections pour les Conseils régionaux et les Bureaux des URAASS auront lieu entre mi-avril et mi-mai 2022.

Il est très important que la voix des personnes âgées et retraités puisse continuer à se faire entendre au sein des Unions régionales de France Assos Santé, la santé est principalement une question de proximité.

La FNAR recherche des représentants (titulaire ou suppléant) dans les régions suivantes :

- Corse : Titulaire et suppléant(e)
- Occitanie : Titulaire et suppléant(e)
- Guadeloupe : Titulaire et suppléant(e)
- Guyane : Titulaire et suppléant(e)
- Martinique : Titulaire et suppléant(e)
- Mayotte : Titulaire et suppléant(e)
- La Réunion : Titulaire et suppléant(e)

Votre temps d'implication sera fonction de votre disponibilité.

Si vous « êtes intéressé ou curieux », **Alain Laforêt** (membre du Bureau de France Assos Santé et du Bureau de la FNAR) est à votre disposition, laforet-fnar@orange.fr, n'hésitez pas à l'interroger ! Vous pouvez également en parler dans votre association.

Merci à l'avance pour votre implication !

◆ Renouvellement des mandats de Représentants des Usagers 2022-2025

Le Représentant des Usagers siège au sein de la Commission des Usagers (CDU), espace de dialogue et de débat entre les professionnels et les usagers, qui a pour mission d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des établissements de santé.

À ce titre il est un acteur majeur de la démocratie sanitaire

Outre le traitement des réclamations, la Commission des Usagers

- assure le suivi des événements indésirables graves,
- est associée à l'organisation des parcours de soins,
- peut s'autosaisir de tout sujet lié à la qualité et la sécurité des soins et mettre en place un projet des usagers.

Elle est en situation de porter un regard sur l'ensemble des activités de l'établissement, notamment celles des services de celui-ci.

La FNAR s'engage pour la promotion des Représentants des Usagers en proposant que leur rôle soit renforcé tout au long du parcours de soins, notamment dans les structures de coordination ville-hôpital, et également étendu suivant des modalités à définir aux Conseils de la Vie Sociale (CVS) agissant au sein des Établissements médico-sociaux.

Les CDU ont été installées pour une durée de trois ans, dans le cadre d'un Arrêté pris par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. Dans la plupart des Régions, la mise en place

des CDU a été effectuée entre 1^{er} décembre 2019 et le 31 mars 2020, ce qui veut dire - puisque aucun texte n'est venu prolonger la durée de nomination pour les mandats en cours de Représentant des Usagers (RU) - que les ARS vont procéder, dans les semaines qui viennent, au lancement de campagne d'appel à candidature pour le renouvellement des mandats de RU couvrant la période 2022-2025.

Chaque ARS **le fera suivant un calendrier, des documents et des procédures qui lui sont propres**. Ainsi, la campagne de renouvellement des mandats de RU est déjà engagée en région Pays-de-la-Loire et sera close le 30 avril 2022.

De ce fait, nous informerons les Représentants des Usagers des modalités particulières à chaque ARS, et donc à chaque région, au travers de messages spécifiques qui leur seront adressés via la messagerie de la Mission Santé Qualité de Vie du Retraité de la FNAR.

Toutefois, si des membres de votre Association sont intéressés par devenir Représentant des Usagers, qu'ils n'hésitent pas à contacter la Mission (mission.sante.fnar@orange.fr) qui les assistera dans leurs démarches.

Pour plus d'information sur les Missions du Représentant des Usagers, n'hésitez pas à consulter les pages dédiées aux Représentants des usagers sur l'espace réservé « Bénévoles » du site de la FNAR ou le site France Assos Santé <https://www.france-assos-sante.org/2017/10/23/vous-aussi-devenez-representant-des-usagers/>

Alain PELC



© Gert Altmann de Pixabay

Assemblée Générale de La FNAR

Le mercredi 6 avril, présidents d'associations-membres, administrateurs, bénévoles engagés au sein de la FNAR, délégués régionaux se sont réunis à Paris pour tenir l'Assemblée générale. Après la partie statutaire avec les différents rapports, puis le renouvellement partiel du Conseil d'Administration, le tout approuvé à l'unanimité, le Président a présenté plusieurs orientations pour notre Fédération ; il a tout particulièrement insisté sur la poursuite de la régionalisation de la FNAR et, partant, l'opportunité pour les associations de créer et de renforcer les liens entre elles, aussi bien aux niveaux local que national dans une « transversalité » que Pierre Conti, appelle de ses vœux.

Le CA a ensuite procédé à l'élection des membres du Bureau, les principaux postes étant affectés à

- Pierre CONTI, Président
- Marie-Christine CHAMBE, Vice-présidente
- Jean-Paul STRAETMANS, Secrétaire général
- Jean CHASSAING, Secrétaire général adjoint
- Jean-François HELLOCO, Trésorier

Au cours de l'après-midi, les Présidents de l'Amicale NCR et d'ACS Bull sont intervenus pour présenter le protocole de partenariat qu'ils ont signé en vue de mieux répondre aux besoins de leurs adhérents respectifs : partage de compétences, mise en commun d'activités, échanges accrus en régions...

Puis, parmi les partenaires commerciaux de plus en plus nombreux, deux d'entre eux sont venus présenter en détail (l'une en présentiel et l'autre en visio pour raison de Covid) les produits qu'ils proposent à des tarifs préférentiels aux adhérents des associations-membres de la FNAR : les Vacances Léo Lagrange et Ardoiz de Tikeasy.

L'Assemblée générale s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement chaleureuse et détendue.



Le nouveau CA de la FNAR

Assemblée générale de l'AROPA Alsace – 31 mars

Dans le cadre de la « transversalité » justement, j'ai été invitée à l'AG d'une autre association implantée dans ma région, dont le Président est Raymond CLEMENT, également Délégué régional de la FNAR pour l'Alsace.

Au moins une centaine d'adhérents étaient présents, particulièrement attentifs aux différents rapports ainsi qu'aux interventions de représentants de Mutualia et de la MSA. Un exposé, très bien documenté sur le régime local maladie propre à l'Alsace et à la Moselle, a de toute évidence beaucoup intéressé les participants.

Pour ma part, j'ai infiniment apprécié cette possibilité qui m'était donnée de mieux connaître une autre association-membre de la FNAR via INITIATIV'Retraite, nous partageons une histoire et tant de valeurs communes !

Claire. MERCKLING

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution
le 05 MAI 2022